

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
89, avenue des Cordeliers
17000 La Rochelle

La Tremblade, le 22 juillet 2024

Objet : Complément à la demande d'expertise sur les évènements à *Alexandrium* des Pertuis Charentais en juin 2023

Référence : Avis numéro 23-068

Le 23 août 2023, vos services ont saisi l'Ifremer pour un partage de connaissances scientifiques suite au phénomène de contamination à *Alexandrium* dans les Pertuis Charentais, observé en juin 2023.

Dans un courrier du 18 mars 2024, nous vous invitons à préciser les questions qui présentent un caractère d'intérêt plus particulier pour vos services et pour les professionnels considérant que nous devons ré-évaluer l'opportunité de notre proposition méthodologique.

A l'occasion d'une réunion le 17 juillet 2024, nous avons reprecisé ensemble les deux sujets prioritaires à savoir :

- quelle est l'évolution générale d'*Alexandrium* dans les Pertuis Charentais, en mobilisant les données du réseau de suivi REPHY ?
- quelle est la dynamique générale de contamination/décontamination aux toxines paralysantes des coquillages contaminés par *Alexandrium*, dans le contexte du suivi du REPHYTOX ?

Nous avons également convenu que la restitution aurait lieu lors d'une réunion en présence des services de l'Etat, de l'Ifremer et des professionnels au plus tard en mars 2025. Les deux semaines envisagées pour la restitution sont les semaines 11 et 12 du mois de mars 2025.

Dans l'éventualité de demandes complémentaires et après restitution des deux sujets ci-dessus, nous vous invitons à reformaliser les nouvelles questions afin qu'elles puissent être instruites avec vos services et la DGAL si les questions touchent le domaine de la surveillance sanitaire des zones de productions conchylicoles.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable de la Station de La Tremblade par intérim

